

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-492 DU 25 SEPTEMBRE 2009

Chargeant Monsieur **KOSSI Etienne**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de l'intérim de Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU le Décret N° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Samedi **05 Septembre 2009** au **08 Septembre 2009**, Monsieur **KOSSI Etienne**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2009

Le Président de la République

Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – HCJ : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – SGG : 4 – MF : 4 – MRAI : 4 – Autres Ministères : 26 – Départements : 6 – JORB : 1.-